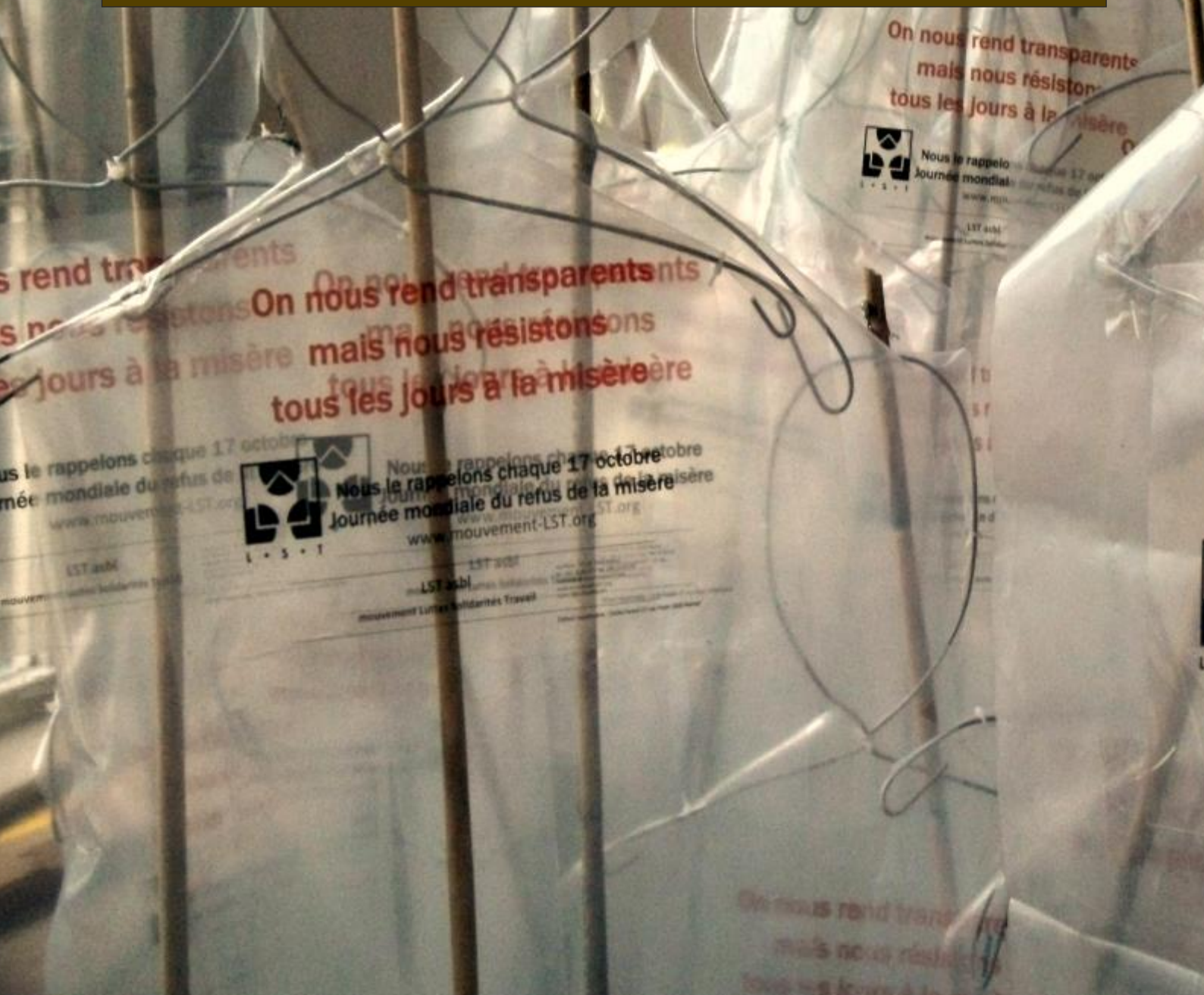


**On nous rend transparents,  
mais nous résistons  
chaque jour à la misère**



**JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE  
17 OCTOBRE 2017**



**Mouvement LST**  
[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)



## Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

*Un mouvement de rassemblement des plus pauvres pour lutter avec d'autres contre la misère et ce qui la produit.*

L.S.T. Andenne asbl  
085/84. 48. 22  
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche asbl  
0476/862726  
ciney-marche@mouvement-LST.org

L.S.T. en Hainaut  
065/88.59.50  
hainaut@mouvement-LST.org

L.S.T. Namur asbl  
081/22. 15. 12  
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Fédération  
081/22.15.12  
federation@mouvement-LST.org

[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>0. Introduction .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>1. Les discriminations vis-à-vis des plus pauvres et les répressions .....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>1.1. Discriminations relatives à l'habitat .....</b>  | <b>8</b>  |
| 1.1.1. Plan HP et les habitats de survie.....  | 8         |
| 1.1.2. Refus de logements pour les allocataires sociaux .....  | 8         |
| 1.1.3. Le logement public.....   | 8         |
| 1.1.4. Criminalisation des squats.....   | 9         |
| <b>1.2. Discriminations au niveau du droit à la famille .....</b>  | <b>9</b>  |
| 1.2.1. Placements pour raison de pauvreté.....   | 9         |
| 1.2.2. Liberté limitée face au droit de construire une famille ou de la maintenir.....   | 10        |
| <b>1.3. Discriminations dans la liberté de circuler ou de s'installer.....</b>   | <b>10</b> |
| 1.3.1. Répression de la mendicité à travers des formes variées de réglementations communales.....                                      | 10        |
| 1.3.2. Le retour de la répression visant les populations les plus fragilisées.....   | 11        |
| 1.3.3. L'adresse de référence et obligation de domiciliation pour les communes .....   | 11        |
| <b>1.4. Discriminations face aux législations qui protègent les travailleurs .....</b>   | <b>12</b> |
| 1.4.1. Dérégulations des protections élémentaires des travailleurs.....  | 12        |
| 1.4.2. Les formes de travail forcé qui conditionnent l'accès aux minima .....  | 13        |
| <b>1.5. Discriminations dans la citoyenneté .....</b>  | <b>13</b> |
| 1.5.1. Droit d'association et sécurité d'existence.....  | 13        |
| <b>2. Renforcement des inégalités .....</b>  | <b>14</b> |
| <b>3. Traitement de la pauvreté .....</b>  | <b>15</b> |
| <b>3.1. Plan wallon de lutte contre la pauvreté .....</b>  | <b>15</b> |
| <i>De manière générale, le plan intensifie les démarches d'accompagnement des personnes et familles pauvres par des services .....</i> | <i>15</i> |
| <i>A de mauvaises questions, des réponses boiteuses .....</i>  | <i>15</i> |
| <b>4. Les fausses bonnes idées .....</b>   | <b>16</b> |
| 4.1. L'emploi pour sortir de la pauvreté .....   | 16        |
| 4.2. La croissance et l'augmentation de la richesse pour certains résoudra la pauvreté.....  | 16        |
| 4.3. D'autres fausses bonnes idées... car la violence a ses limites.....   | 17        |
| <b>5. Conclusion.....</b>  | <b>18</b> |
| <b>6. Nos interpellations au fil du temps .....</b>  | <b>19</b> |
| <b>7. Documents de référence .....</b>   | <b>27</b> |



# 0. INTRODUCTION

Cette année, on se rappelle que cela fait 30 ans que la première dalle en mémoire des victimes de la misère était gravée, à l'initiative du mouvement ATD Quart-Monde, sur l'Esplanade des Droits de l'homme à Paris. Depuis cette date des copies de la dalle sont posées dans divers lieux hautement symboliques de la planète. Par exemple, à l'ONU à New-York, dans le quartier Européen à Bruxelles, etc.

En 2008, les mouvements LST et ATD quart-monde ont proposé qu'une copie, adaptée à nos racines régionales, soit suspendue sur les murs du Parlement de Wallonie.

Depuis lors, chaque année, c'est sous la verrière du Parlement de Wallonie que des personnes et des familles parmi les plus pauvres témoignent de leurs conditions de vie en résistance permanente à la misère. Dans ce cadre, nous exprimons les souffrances et les violences qui nous sont imposées. Nous y dénonçons des législations qui accompagnent si souvent la lutte contre la pauvreté, les précarités. Généralement limitées à une gestion des inégalités, des législations augmentent les diverses formes de répressions dont nous sommes les objets.

Cette année, nous réalisons un « inventaire non exhaustif » de ce qui, ces dernières années, renforce les violences institutionnelles et les répressions, qui constituent un lot quotidien pour une part croissante de la population.

Un chapitre de ce présent document reprend à travers quelques photos, différentes interpellations, que nous menons dans le cadre de la « journée mondiale du refus de la misère » depuis de nombreuses années.

Contrairement à ce que certains veulent nous faire croire, le niveau des inégalités et de la pauvreté sont en croissance constante<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>

Voir interview du Ministre Alexander De Croo au journal le Soir du 2 septembre 2017 ou encore les propos du ministre de l'emploi en Wallonie, P.Y. Jeholet, sur les « rentiers du chômage » relayés par la presse le 28-08-017

# 1. LES DISCRIMINATIONS VIS-À-VIS DES PLUS PAUVRES ET LES RÉPRESSIONS

## 1.1. Discriminations relatives à l'habitat

### 1.1.1. Plan HP et les habitats de survie

L'année 2017 a donné lieu à la finalisation d'une « étude » commandée par le Ministre Maxime Prévot et réalisée par une Commission de parlementaires wallons.

Sachant que la législation wallonne en matière d'aménagement du territoire était en reconstruction depuis de nombreuses années pour remplacer le CWATUP largement dépassé, on imaginait un assouplissement pour une reconnaissance de formes d'habitats différents.

Les propositions qui sortent de l'étude de cette Commission parlementaire sont généralement défavorables aux populations les plus fragilisées qui trouvaient une possibilité d'habitat dans des « campings » et autres zones de loisirs.

Un certain nombre de formes d'habitats de survie sont régulièrement adoptées par des personnes et des familles qui vivent l'extrême pauvreté. Beaucoup attendaient une reconnaissance d'habitats différents dans le nouveau Code de développement territorial finalement voté en Wallonie après les nombreuses années pour le réaliser. C'est de manière très superficielle que les formes alternatives d'habitats sont abordées dans ce Code.

Dans le cadre du suivi des plans HP, il est clair qu'il ne sera plus question de légaliser un habitat permanent pour les plus pauvres dans des zones de loisirs. Dans quels espaces, non réprimés, pourront-ils se réfugier, comme initiative de résistance, pour répondre à l'impossibilité de se loger ou de loger sa famille ?

### 1.1.2. Refus de logements pour les allocataires sociaux

Les discriminations relatives à l'accès au logement ne diminuent pas. La première est certainement d'ordre économique, puisque le prix des loyers s'envole à un rythme fort différent de l'indexation des revenus.

Elles s'amplifient encore lorsque les candidats locataires sont une famille nombreuse, des allocataires sociaux ou bénéficiaires de l'aide d'un CPAS.

### 1.1.3. Le logement public

La part du logement social dans le logement public est en nette diminution, comme nous avons pu le mettre en évidence dans le cadre d'un forum sur l'habitat organisé à Namur avec la plateforme ASS21 pour un Développement Durable.

Dans le cadre des directives qui organisent la gestion du patrimoine des logements publics, on constate qu'une part croissante de cet habitat se destine à une population moins précaire, voire la classe moyenne, dont les revenus plus élevés garantissent un amortissement des investissements publics plus rapide grâce à des niveaux de loyers plus élevés.



Par ailleurs, les exigences imposées à chaque commune de garantir un nombre proportionnel de logements publics et sociaux semblent déjà, avec la nouvelle majorité wallonne, passer à la trappe. Cela nous inquiète vraiment, même si des propositions alternatives d'aides au logement semblent se définir. Le droit au logement mérite une attention soutenue, quand on connaît les manques récurrents qui s'imposent aux plus pauvres, tant en offres accessibles, qu'en qualité.

#### **1.1.4. Criminalisation des squats**

Dès qu'elle sera publiée au Moniteur, une loi réprimera le fait d'occuper des immeubles vides et laissés à l'abandon.

Pour une population croissante, le « squat » permet d'assurer un habitat précaire lorsque c'est le seul moyen pour échapper à l'errance et la survie dans les rues.

Ce 5 octobre 2017, le Parlement fédéral a voté une loi qui criminalise le squat.

Une législation de plus qui s'ajoute à la liste des règlements divers qui criminalisent et pénalisent les actions de résistance à la misère portées par les plus pauvres.

Des discriminations et une criminalisation que nous dénonçons depuis plusieurs années, entre autres, à l'occasion de la journée mondiale de refus de la misère.<sup>2</sup>

## **1.2. Discriminations au niveau du droit à la famille**

### **1.2.1. Placements pour raison de pauvreté**

On peut souligner l'aboutissement du travail réalisé en collaboration entre des associations, des services et l'administration de l'aide à la jeunesse en Communauté française, sur la nécessité de renforcer les liens entre parents et enfants dans les situations de placement.

On rappelle la réalisation, par le Ministre compétent en matière d'aide à la jeunesse, d'un nouveau cadre législatif pour encadrer les politiques et pratiques d'intervention et d'accompagnement. Ce nouveau cadre serait repris dans le « Code » de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie -Bruxelles. LST et d'autres associations militantes ont contribué à l'élaboration de certains aspects du « Code ».

Malgré l'incertitude politique affectant la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous espérons que ce nouveau cadre légal aboutira dans sa version actuelle.

Par ailleurs, au niveau fédéral, nous constatons un énorme recul des droits parentaux par une nouvelle législation qui s'impose dès ce 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il s'agit d'une volonté de donner un statut aux accueillants familiaux. Cette loi organise et élargit une série de compétences et droits octroyés aux familles accueillantes. Nous n'en contestons pas l'intérêt. Sauf que ces nouveaux cadres légaux limitent et fragilisent dangereusement les droits parentaux des familles d'origine, et ne tiennent aucunement compte des fratries. Entre autres, les accueillants acquièrent, dans un consensus profondément inégalitaire, le droit de choisir la

---

<sup>2</sup>

Voir à ce sujet nos documents du 17 octobre 2014 et 2015.

pratique religieuse des enfants, les filières scolaires, les loisirs, ou encore de décider à la place des parents pour des soins médicaux ou pour voyager à l'étranger.

### **1.2.2. Liberté limitée face au droit de construire une famille ou de la maintenir**

Les diverses législations qui reposent sur les notions de cohabitation ou de situation de ménage freinent pour beaucoup la liberté de construire ou maintenir une famille.

Pour d'autres, ce sont les pressions exercées par un CPAS pour convaincre une dame de ne pas quitter son compagnon cohabitant, malgré des faits de violence, ou une situation d'impasse pour une vie commune, qui empêchent toute décision personnelle.

Il nous faut encore souligner les modifications importantes des rapports naturels conférés aux relations parents-enfants, lorsque des enfants deviennent les « détenteurs » du revenu familial, via les processus de cohabitation. Pour pouvoir activer ou maintenir des droits sociaux, parfois les parents sont obligés de pousser les enfants hors de la maison familiale.

## **1.3. Discriminations dans la liberté de circuler ou de s'installer**

### **1.3.1. Répression de la mendicité à travers des formes variées de réglementations communales**

#### **Discrimination dans le droit d'occuper le sol**

« Rappelons-nous les dépôts de mendicité dont l'utilisation est « suspendue » depuis 1995. St Hubert, Merksplas, dans lesquels on continuera d'enfermer des « vagabonds » durant vingt ans malgré l'existence de la loi du minimex, sont dans notre mémoire. Autant de témoignages de la violence sur les plus pauvres ne peuvent qu'éveiller notre vigilance. Un droit d'utilisation d'un espace public limité pour certaines catégories de population révèle une ségrégation que nous refusons de passer sous silence. La « finesse » de certains procédés envisagés pour lutter contre la mendicité dans les cités urbaines transforme ces projets en véritable « racket » des plus pauvres. Les forces de l'ordre ont pour mission de « confisquer » la monnaie gagnée dans un endroit interdit à la mendicité. Notons encore ces pratiques où les forces de l'ordre ont pour mission de déplacer les « résidents » de la rue vers d'autres lieux et si possible à une bonne distance des centres urbains ». <sup>3</sup>

#### **Discrimination dans le droit de solliciter la solidarité**

Interdire la mendicité, c'est interdire d'exprimer dans l'espace public son état de détresse, sa situation de précarité extrême en fonction de son état de fortune. On ne peut accepter que certains doivent se taire, et se cacher, alors que le message qu'ils portent est, justement double. Pour eux-mêmes, c'est la mise en œuvre d'un droit fondamental, et pour tous c'est

<sup>3</sup>

Lettre ouverte diffusée par LST en avril 2014 et juillet 2017 : [http://www.mouvement-lst.org/documents/2014-04-25\\_lst\\_mendicite\\_tract.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2014-04-25_lst_mendicite_tract.pdf)

un indicateur particulièrement clair des résultats de choix politiques, économiques et sociaux que tous subissent, même si c'est vécu de manière vraiment inégalitaire.

### **1.3.2. Le retour de la répression visant les populations les plus fragilisées...**

Depuis quelques décennies, nous constatons la croissance de ces répressions à travers les diverses « conditionnalités » qui sont en augmentation constante.<sup>4</sup> Ces conditions s'appliquent dans la mise en œuvre de nombreux droits qui devraient, en principe, garantir une sécurité d'existence pour tous.

Ces pratiques renouent avec un passé, pas si lointain, où les classes laborieuses étaient suspectes ; où le maintien de « l'ordre social » nécessitait de « surveiller et punir » les classes populaires.

Elles mettent en œuvre au moins trois niveaux de violence :

- Une violence institutionnelle, qui est appliquée par les travailleurs des institutions (CPAS, ONEm, Mutuelles, SAJ, SPJ, habitat...), et les agents de contrôle et d'évaluation mandatés aussi pour sanctionner.
- Une violence symbolique qui produira des effets sur l'ensemble de la population. Stigmatisation, repoussoir. Les notions de « bons pauvres » et « mauvais pauvres » se développent aussi sur ce terrain.
- La violence de « l'arme alimentaire » puisque c'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on atteint les derniers moyens qui permettraient d'obtenir une « relative » sécurité d'existence à travers les « minima » réservés pour les pauvres.

Ces politiques répressives sont en contradiction profonde avec l'idéal qu'elles prétendent promouvoir à travers le concept de « cohésion sociale ».

### **1.3.3. L'adresse de référence et obligation de domiciliation pour les communes**

L'accès à une adresse de référence a toujours été confronté à de grosses résistances, ou interprétation variables, en fonction des communes.

Son utilisation devient indispensable pour un nombre croissant de personnes. Face à cette évolution, des conditionnements de plus en plus exigeants se multiplient.

Mais surtout, nous voyons apparaître des domiciliations provisoires qui fragilisent les possibilités, pour ceux qui y sont soumis, d'être reçus comme des citoyens à part entière dans leurs démarches.

C'est particulièrement lourd pour les habitants permanents en campings ou domaines, pour qui une domiciliation provisoire ne permet pas d'entrer dans des projets d'avenir à un niveau individuel ou pour la famille.

---

4

Voir à ce sujet « la conditionnalité des droits » par le collectif des associations partenaires du Rapport General sur la Pauvreté : [http://www.mouvement-lst.org/documents/2010-12-10\\_conditionnalite\\_droits.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2010-12-10_conditionnalite_droits.pdf)

## 1.4. Discriminations face aux législations qui protègent les travailleurs

Ce que nous en disions en 1992-94 dans le Rapport Général sur la Pauvreté

*« La pauvreté comme intérêt général. Les plus pauvres, souligne Luttès Solidarités Travail, ont l'impression qu'avec les personnes les plus vulnérabilisées sur le marché de l'emploi, ils prennent le plus en charge le coût social de la crise économique et sociale. Ainsi considèrent-ils qu'à travers les trois domaines qui font partie d'un même ensemble : le travail, le chômage, la pauvreté, on observe le même phénomène. A ces trois niveaux, les systèmes de lutte contre la pauvreté, le chômage ou l'exclusion agissent sur les éléments qui entament directement la sécurité d'existence des citoyens :*

- au nom de la compétitivité, on tente de réduire les coûts salariaux,*
- au nom de l'assainissement des finances publiques et de l'équilibre de la sécurité sociale, on introduit des moyens d'exclusion plus efficaces,*
- au nom de l'équité, de nouveaux critères organisent le minimex en vue d'une plus grande sélectivité et aussi d'une modification des ayants droit. »<sup>5</sup>*

### 1.4.1. Dérégulations des protections élémentaires des travailleurs

Depuis la réalisation du Rapport Général sur la Pauvreté en 1992-94, le mouvement LST et d'autres organisations dénoncent les dérégulations dans le respect des conventions collectives du travail.

Il y a un développement d'emplois dérégulés au nom de la compétitivité. Pour faire baisser le coût du travail de nombreux emplois sont dispensés de cotisations de sécurité sociale. Or, ces cotisations, erronément appelées « des charges », constituent la base de la solidarité « structurelle ». La falsification des mots permet de banaliser ce qui constitue un salaire de solidarité.

Le démantèlement de cette forme de solidarité instituée est aussi un objectif prioritaire du néo-libéralisme pour passer à des systèmes d'assurances privées.

Nous dénonçons encore d'autres dérégulations, à travers des formes d'activations pour des allocataires sociaux qui se retrouvent, parfois de manière successive, dans le statut de personne en formation, bien que présente et active dans des circuits de production marchande.

De plus, on voit actuellement poindre dans certaines législations, l'idée d'un service communautaire qui conditionnerait, par exemple, l'octroi du RIS<sup>6</sup> à un demandeur dont on estime qu'il ne respecte les conditions de son projet individualisé d'intégration sociale (PIIS).

---

<sup>5</sup> Rapport Général sur la pauvreté, p. 184.

<sup>6</sup> RIS : Revenu d'intégration, qui a remplacé le minimex en 202.

## **1.4.2. Les formes de travail forcé qui conditionnent l'accès aux minima**

Ces évolutions dans les dérégulations des protections des travailleurs sont largement expérimentées sur les personnes les plus fragilisées.

Il semble que le modèle allemand, qui crée un grand nombre de « minis jobs », a de beaux jours devant lui.

C'est bien connu : il s'agit d'emplois avec lesquels les travailleurs n'arrivent pas à percevoir des salaires qui permettent de sortir de la pauvreté. Voire des emplois qui appauvrissent.

En ce qui concerne les pratiques d'activations, nous ne sommes pas en reste. Nous avons dénoncé de nombreuses fois les postes de travail dans lesquels des personnes en situation de grande pauvreté sont obligées d'entrer pour « mériter » le RIS ou une autre allocation sociale. Pour des bénéficiaires de l'aide des CPAS, ce sont les mois de travail, sans autre indemnité que le RIS, dans des activités qui seraient en principe de véritables emplois rémunérés s'ils étaient budgétisés dans le cadre des services publics par exemple.

## **1.5. Discriminations dans la citoyenneté**

### **1.5.1. Droit d'association et sécurité d'existence**

Le droit d'association par exemple est limité pour la plupart des allocataires sociaux. Il est vivement conseillé à un bénéficiaire d'allocations (chômage, mutuelle, RIS, etc.) de signaler sa participation à des activités associatives pour éviter une pénalité dans l'octroi de son allocation financière.

Ces limitations témoignent d'une discrimination fondamentale relative au droit d'association. Par exemple, un(e) demandeur (euse) d'emploi indemnisé(e) par l'ONEm ne pourra pas exercer de mandat d'administrateur (trice) dans une association sans avoir reçu une autorisation de la part de la direction des services qui délivrent les allocations.

A cela on peut ajouter l'ensemble des tracasseries imposées pour justifier les situations vécues.

Par exemple ces pratiques illégales de nombreux CPAS qui exigent que les personnes aidées apportent régulièrement leurs extraits de compte bancaire afin de justifier les avoirs et les dépenses.

Un exemple parmi tant d'autres, ajouté à toutes les pratiques similaires relatives à la vie personnelle ou familiale, qui illustre une atteinte fondamentale à la protection de la vie privée.

Pour les pauvres, ces pratiques répondent souvent à des cadres réglementaires. Par contre, pour les plus riches, réaliser un cadastre des fortunes serait une atteinte à la vie privée<sup>7</sup>.

---

7

Déclaration du premier Ministre Charles Michel le 31-08-2017 à LLB.

## 2. RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS

- Renforcement des inégalités. Précarité accrue dans de nombreux emplois.
- Accumulation outrancière pour certains, comme nous le verrons plus loin.
- Mise en concurrence qui ne peut que produire une compression des coûts du travail humain, et la rupture des solidarités.
- « Détricotage » de la sécurité sociale, amplifié entre autres par les postes de travail qui ne participent plus à son financement.
- Dumping social qui est aussi institué « en interne » par les pratiques qui dérèglent de nombreux emplois et constituent un appauvrissement massif à travers l'emploi. Par exemple les activations « emplois » pour « la formation » à 1€ brut/heure, avec en plus, pour certains, un RIS ou une aide sociale.

Les politiques de baisse des coûts du travail fragilisent de plus en plus les travailleurs avec ou sans emploi. Depuis de nombreuses années nous soulignons le fait que les travailleurs les plus fragilisés sont forcés d'entrer dans des formes d'emplois dérégulés. Ils sont donc utilisés dans des formes d'emplois qui augmentent les inégalités entre travailleurs et tirent les salaires vers le bas.

Ce que nous en disions en 1992-094 dans le RGP :

“Au niveau des revenus du travail, l'argument de la compétitivité des entreprises forcera une diminution des coûts salariaux. Actuellement cette diminution porte principalement sur les charges sociales. On observe également une volonté d'agir sur le coût direct du travail entre autres par les sauts d'index. On peut prévoir qu'à terme dans de nombreux secteurs la compression des salaires deviendra une réalité courante. L'insécurité des travailleurs face à la croissance du chômage sera encore renforcée par les mécanismes de flexibilité, par la diminution des protections contractuelles des travailleurs, par la volonté de diminuer le pouvoir syndical. Les travailleurs les plus pauvres sont directement concernés par ces perspectives même s'ils ne sont pas actuellement dans un contrat de travail. (Luttes Solidarités Travail)”.<sup>8</sup>

Cet extrait du Rapport Général sur la Pauvreté de 1994 convient parfaitement pour une lecture des réalités en 2017.

Que dire de plus ...

---

<sup>8</sup> Rapport Général sur la Pauvreté 1994, FRB-ATD et autres ass. p.179 version électronique.

# 3. TRAITEMENT DE LA PAUVRETÉ

## 3.1. Plan wallon de lutte contre la pauvreté

Le 14 octobre 2014, Monsieur Magnette, alors Ministre-Président de la Wallonie, nous annonce un Plan wallon de lutte contre la pauvreté<sup>9</sup>. Il nous le présente comme fort ambitieux et nous invite à participer à sa rédaction. Très heureux d'une pareille initiative, nous nous y engageons et proposons nos attentes dans un écrit et lors de rencontres avec son cabinet. Le Plan qui naîtra en septembre 2015 ne ressemble en rien à ce que nous attendions. Au contraire, il semble qu'une fois de plus on protège surtout les intérêts des autres (propriétaires, agents de santé, activateurs de toutes sortes), et que les responsables politiques se donnent bonne conscience à petit prix.

Du point de vue du plus pauvre, il y a surtout dans ce Plan wallon de lutte contre la pauvreté, ce que nous redoutions le plus : un peu plus de restes, un peu plus de contrôles, un peu plus de criminalisation et de répression. Depuis sa sortie en septembre 2015, à travers différents lieux de rassemblements de notre Mouvement, nous questionnons, évaluons ce Plan, au départ d'un point de vue enraciné : celui des plus pauvres.

### **De manière générale, le plan intensifie les démarches d'accompagnement des personnes et familles pauvres par des services**

Que ce soit en matière d'accès à la santé, à l'alimentation, ou encore d'autres aspects liés au logement, à l'énergie, les pauvres savent ce que veut dire « l'accompagnement » qui se transforme si souvent en « contrôle », voire en pression sur des aspects fondamentaux de la vie privée, quand ce n'est pas de la répression. « Ce n'est pas l'accompagnement qui augmente le nombre de logements à prix accessibles ou le montant de nos revenus ». « Ce type de démarche répond essentiellement à cette perception que les pauvres sont les responsables de leur situation », « c'est le pauvre qu'il faut éduquer, traiter, rien ne change ». Pas un mot sur une nécessité de redistribuer les richesses, ou de limiter les possibilités d'accumulation et d'accaparement pour certains.

### **A de mauvaises questions, des réponses boiteuses**

Pas un mot dans ce Plan sur les contradictions de nos systèmes. Les modes de production orientés « production - consommation et gaspillage » et la relégation des pauvres dans les zones de misère. Pas un mot sur des moyens à mettre en place pour lutter concrètement contre les inégalités face à la santé ou l'alimentation. Des mesures de traitement des pauvres et « services spéciaux pour pauvres » renforcés.

---

<sup>9</sup> Pour découvrir l'analyse et l'évaluation du Mouvement LST sur le Plan wallon, voir le document : [http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05\\_PWLP\\_point\\_de\\_vue\\_LST.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05_PWLP_point_de_vue_LST.pdf)

## 4. LES FAUSSES BONNES IDÉES

### 4.1. L'emploi pour sortir de la pauvreté

Le travail n'a jamais permis aux travailleurs de sortir de la misère, même si le salaire lié à l'emploi permettait de garantir les besoins fondamentaux quand il y avait de l'embauche. C'est, avec un revenu de solidarité, la sécurité sociale, que s'est imposée le premier vrai chemin de libération de la pauvreté. C'est cette nouvelle forme de solidarité qui a libéré les travailleurs et leurs familles de la peur du lendemain, du chômage, de la maladie, de la vieillesse... de l'assistance. Et puis, des services publics de qualité, qui ont garanti l'accès aux droits, du point de vue de la santé, du logement, de l'école, de la culture, des déplacements, etc.

Les dirigeants de l'Europe rappellent pourtant sans cesse ce mensonge que le travail est le chemin obligé pour sortir de la pauvreté. Même le travail bénévole est promu. L'Allemagne, dont on vante le modèle, est un exemple particulièrement éloquent du contraire. En effet, du point de vue de beaucoup de travailleurs, et des plus pauvres en particulier, le résultat au quotidien de cette proposition politique est une catastrophe. En fait, dans ce pays, le chômage est divisé par trois en douze ans, mais le nombre d'heures employées n'a pas augmenté. Ce qui a changé, c'est la qualité des protections des travailleurs. Et, en particulier, la création de « minis jobs » qui enferment dans la misère. Le taux de pauvreté a plus que doublé, et le nombre de travailleurs pauvres a doublé en dix ans<sup>10</sup>. Avec, dans le même temps, une pression de plus en plus forte pour contraindre les travailleurs à des conditions d'emplois de plus en plus invivables. Nous sommes loin d'un rêve, tel qu'il est régulièrement présenté.

Entre autres, le Monde diplomatique parle de « l'enfer du miracle allemand », avec ce sous-titre : « *Le démantèlement de la protection sociale au milieu des années 2000 a converti les chômeurs en travailleurs pauvres. Ces réformes inspirent la refonte du code du travail que le gouvernement français cherche à imposer par ordonnances* <sup>11</sup> ».

Un emploi pour tous dans quelles conditions ? Il semble que le postulat du plein emploi ignore toutes les autres pistes liées à un partage du temps de travail.

### 4.2. La croissance et l'augmentation de la richesse pour certains résoudra la pauvreté

La croissance économique et la rentabilité des entreprises semblent être les valeurs de référence pour les choix actuels, à tous les niveaux de pouvoir. On imagine bien le poids des lobbies. Mais ces priorités sont celles d'autres acteurs sociaux, au service de l'économie. Les plus pauvres attendent des décideurs politiques la promotion d'autres valeurs. Ce n'est ni la

---

<sup>10</sup>

Les chiffres sont extraits de « La libre entreprise », dossier « Les glorieuses années Merkel », 23-09-2017.

<sup>11</sup>

Le Monde diplomatique, n°762, septembre 2017, page 1, 6 et 7.



croissance, ni l'accumulation de richesses, ni le travail qui ont permis, dans l'histoire, de sortir nos concitoyens de la misère ; c'est la naissance de la sécurité sociale, et de services publics de qualité, tel l'enseignement, qui ont garanti la sécurité d'existence et le bien-être pour chacun. Par ailleurs, ces outils de solidarité ne sont pas nés dans des périodes de grandes richesses ou de croissance, puisqu'ils se sont construits dans la crise et dans l'après-guerre. Ni les grands bonds de croissance économique, ni l'enrichissement de quelques-uns n'ont jamais fait reculer la misère.

Il nous revient encore de dénoncer avec la plus grande colère l'évolution dans le partage des bénéfices des entreprises, sur les quarante dernières années : dans les années 70, 70% des bénéfices des entreprises étaient attribués aux salaires et investissements, le reste, soit 30% aux dividendes ; aujourd'hui, c'est exactement le contraire, ce sont les dividendes qui gagnent. Comme le dit Warren Buffet, seconde plus grande fortune du monde en 2006, « *Il y a bien une guerre des classes, mais c'est ma classe, celle des riches qui fait la guerre et nous la gagnons.* »<sup>12</sup>

### 4.3. D'autres fausses bonnes idées... car la violence a ses limites

- Les conditionnalités accrues, la répression, les contrôles, généralement orientés vers les populations les plus fragilisées,  
Le premier Ministre Charles Michel annonce qu'au nom de la protection de la vie privée on ne fera pas un cadastre des fortunes en Belgique, au même moment, on intensifie les contrôles et violations de la vie privée sur tous les allocataires sociaux.
- Instaurer la concurrence comme moteur des progrès humains et techniques,
- Considérer que le marché pourra réparer les dégâts qu'il produit au niveau humain et par rapport à l'environnement,
- Un service communautaire --> confusion citoyenneté, militance, droit d'association,
- L'arme alimentaire.

---

12

Cité dans « Financité magazine » n°47 septembre 2017, Charleroi.

## 5. CONCLUSION

En 2006, Warren Buffet, deuxième fortune mondiale qui s'élève actuellement à 75,6 milliards de dollars, disait : « Il y a bien une guerre de classes, mais c'est ma classe, celle des riches, qui fait la guerre et nous la gagnons ».

Citation qui pousse à réflexion... Où sont les rentiers et qui sont les fraudeurs ? Qui fait la loi et au service de qui ?

Ce sont ces questions que nous repons aujourd'hui.

Nous espérons qu'elles influenceront les choix des parlementaires autant que les intérêts des puissants.



Mouvement LST - Il quarto stato 2014-

## 6. NOS INTERPELLATIONS AU FIL DU TEMPS



Pose de la Dalle en mémoire des victimes de la misère à Berlin 1992



Pose de la dalle en mémoire des victimes de la misère à Paris 1987



Depuis **1987**, chaque année lors de la journée mondiale du refus de la misère, nous organisons des informations sur les marchés et nous questionnons fort les inégalités croissantes.

En **1987**, le mouvement ATD Quart monde rassemble des familles du monde entier pour poser une dalle (sur le parvis des droits de l'homme) en mémoire des victimes de la misère. Nous participons en délégation.

En **1992**, une autre dalle est posée à Berlin. Nous participons également.

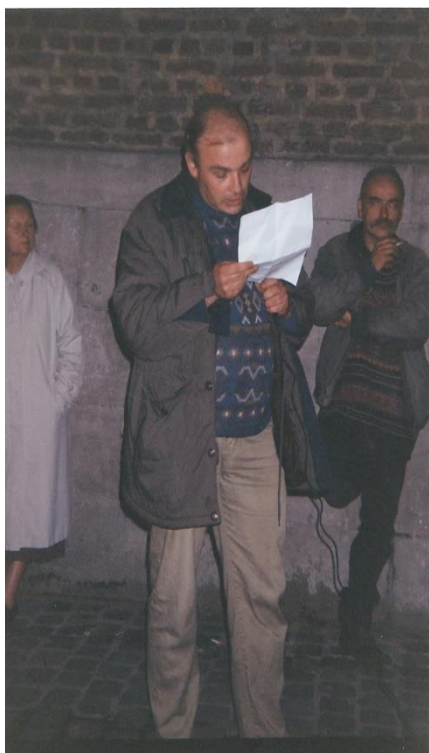
En **1994**, à la demande du Ministre d'Intégration Sociale, en collaboration avec ATD Quart Monde Belgique et l'Union des Villes et des Communes Belges section CPAS, nous participons à des réflexions à partir des réalités des personnes qui vivent la grande pauvreté. Suite à ces réflexions basées sur la méthode du dialogue, en 1994, le **Rapport Général** sur la **Pauvreté** est publié et représentera un état de lieux de la pauvreté en Belgique, un outil d'interpellation politique et aura comme base la parole et le vécu des



### *Une balade historique au cœur des vieux quartiers de Namur*

En **1996**, nous organisons une balade historique sur les conditions de logement à Namur. L'itinéraire passe en revue les lieux symboles de la résistance à la misère.

Ce moment constitue un premier rendez-vous devant le Parlement wallon en rénovation, qui se concrétise à travers une prise de parole des personnes pour exprimer leur vécu dans ces quartiers et pour amener au débat politique le constat que l'accès à un logement digne est rendu de plus en plus difficile. Un autre constat souligne que les pauvres sont délocalisés et centrés vers des quartiers, des terrains, à la marge, que d'autres ne veulent plus.



Devant le Parlement en 1996, nous avons lancé :

« On y reviendra ! »

Nous considérons le Parlement comme un symbole de l'expression démocratique et nous voulons que la parole et le vécu des personnes vivant des situations de pauvreté aient une place dans le débat politique.





Exposition sur les inégalités, 1998

### Les inégalités en Belgique

En 1998, notre réflexion collective met en évidence que la pauvreté des uns est liée à la richesse des autres. Nous organisons une exposition sur les marchés à Namur pour expliquer les inégalités en Belgique.

Préparation de l'Exposition sur les inégalités, 1998



### Une vente publique des travailleurs

En 2001, nous organisons une « vente publique des travailleurs » sur la Place d'armes à Namur devant la Bourse de commerce. Nous voulons dénoncer les formes précaires de travail imposées aux plus pauvres, la dérégulation du monde du travail à travers des contrats qui ne sont pas conformes au droit du travail, etc.



Vente publique des travailleurs, 2001



Vente publique des travailleurs, 2001

**Le dialogue avec les plus pauvres : une longue histoire de luttes pour le droit à la parole**

Le 17 octobre **2002**, nous organisons une manifestation silencieuse pour dénoncer le peu de considération à propos des revendications portées dans le Rapport Général sur la Pauvreté. Pour cela un cahier de revendications basé sur une réflexion collective met en avant les difficultés de dialogue entre les institutions et les plus pauvres. Une délégation de militants est reçue au Parlement wallon, pendant que d'autres militants organisent la mise en scène de l'absence d'un réel dialogue entre les plus pauvres et les institutions publiques.



**Le Rapport Général sur la Pauvreté a 10 ans.**

Résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté.

Lors du 17 octobre **2004**, nous mettons en scène un enterrement du RGP (sur la place d'armes à Namur), et on remet un clou du cercueil à la Ministre des affaires sociales en Wallonie. Cet événement a constitué le 10<sup>ème</sup> anniversaire du RGP et l'occasion pour nous de mener une réflexion collective sur les politiques sociales mises en place depuis lors et leur évolution.

En présence de Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances en Région wallonne, et de Mme Yvette Destrée, Echevine des affaires sociales de la Ville de Namur, nous avons pu témoigner de nos inquiétudes à travers des témoignages.



## Déclaration de solidarité

### Refuser la misère, un chemin vers la paix

En **2007**, en collaboration avec ATD Quart Monde et Amnesty, un pacte de solidarité est signé par des parlementaires de Wallonie, par le ministre président de Wallonie et des élus communaux. Ce pacte relève la nécessité de faire de la lutte contre la misère une priorité.

En même temps, une copie provisoire de la dalle en l'honneur des victimes de la misère est inaugurée et présentée aux autorités wallonnes, qui se sont engagées à en placer une copie permanente aux abords directs du Parlement wallon.

Nous tenons également un stand toute la journée permettant au public de signer la Déclaration de solidarité, d'apprécier la copie en bois de la dalle en mémoire des victimes de la misère ainsi que de découvrir nos actions menées au fil des Journées mondiales du refus de la misère.



### Le Parlement Wallon honore les victimes de la misère

En **2008**, la dalle en mémoire des victimes de la misère est officiellement posée sur les murs du Parlement wallon. Le texte est écrit en wallon namurois :

**« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».**



***2009-2016 nous continuons à interpeller collectivement le monde politique et à réfléchir et analyser l'insécurité d'existence des plus pauvres.***



17 et 21 octobre **2009** : au Parlement wallon : rappeler et maintenir le dialogue. Nous organisons un temps de parole, des témoignages et des interpellations quant aux politiques qui renforcent la pauvreté. Nos réflexions sont orientées vers les mécaniques d'enrichissement des uns et d'appauvrissement des autres.



17 octobre **2010** : LST et ATD, rejoints par le collectif des Travailleurs Sans Emploi Luxembourg, témoignent des résistances des plus pauvres au Parlement wallon. Nous rappelons notamment que les lois qui devraient représenter une chance pour les plus pauvres, se retournent progressivement contre nous. Publication d'une étude : « Conditionnalité des droits ».



17 octobre **2011** : au Parlement Wallon : promotion des droits humains. Nous réfléchissons autour de la pauvreté et de l'alimentation durable en lien avec la journée mondiale de l'alimentation.



17 octobre **2012** : le droit au logement. Simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ? Nous allons à la rencontre d'autres associations pour ensuite interpeller le monde politique sur les législations qui freinent l'accès au logement. Nous poursuivons la réflexion autour du développement durable à partir des réalités de logement des plus pauvres.







17 octobre **2013** : l'accès à la sécurité d'existence pour tous ? Cette année, les militants articulent leurs réflexions autour du constat suivant : « Pour les plus pauvres, la sécurité d'existence est toujours plus inaccessible ». En même temps, publication d'une étude collective : « La Sécurité d'existence pour tous ».

## L'INSECURITE D'EXISTENCE

NE CESSE D'AUGMENTER POUR LES PLUS PAUVRES ET DEVIENT UN ETAT

## PERMANENT

CELA N'EST PAS LE FRUIT DU HASARD MAIS LE RESULTAT DE L'EVOLUTION D'UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE SUR DES BASES TOUJOURS PLUS INEGALITAIRES.



17 octobre **2014** : refusons la criminalisation de la pauvreté. « Imposer plus de conditions pour accéder aux droits fondamentaux, c'est de la criminalisation. ». Présentation de l'étude : « Regard des plus pauvres sur la répression et la criminalisation de la pauvreté ».

Inauguration publique de la fresque monumentale « Il quarto Stato 2014 ».



17 octobre **2015** : répression et insécurité d'existence accrues pour les plus pauvres. Nous réfléchissons collectivement sur les nombreuses exclusions des allocations d'insertion. Nous constatons un recul du droit à l'accès à cette allocation et nous dénonçons des pratiques répressives qui criminalisent les plus pauvres, notamment à travers des règlements de mendicité. En même temps, nous publions l'étude collective : « Nos réflexions pour alimenter les débats sur les politiques ».

Nous lançons la campagne « On nous rend transparents » :

symbole de toutes les personnes rendues invisibles, transparentes et contraintes à l'inexistence, à la clandestinité.



17 octobre 2016 : on nous rend transparents. En préparation de cette journée, nous intensifions notre campagne sur la dénonciation de cette "transparence" imposée aux plus pauvres. Ces personnages « transparents » sont accueillis dans les locaux de plus de 100 organisations en Wallonie et à Bruxelles.

En même temps, nous présentons l'étude collective « On nous rend transparents, mais nous résistons chaque jour à la misère ».

Ces personnages transparents symbolisent ces situations de vie où nous sommes inexistantes, transparents, témoins de tous ceux et celles qui ne peuvent pas être là pour témoigner de leurs luttes et de leurs espérances.



# 7. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

## Quelques références sur des publications diffusées par le mouvement

### Luttes-Solidarités-Travail

- Toutes les publications du mouvement LST : <http://www.mouvement-lst.org/publications.html>
- **Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) 1994-1995**  
Etude réalisée avec les familles les plus pauvres, à la demande du Ministre de l'Intégration sociale [www.mouvement-lst.org/publications\\_1994\\_rgp.html](http://www.mouvement-lst.org/publications_1994_rgp.html)
- 17 octobre 2016 – Etude- [On nous rend transparents, mais nous résistons chaque jour à la misère](#)
- 28 avril 2016 – Analyse- [Le PIIS, un pas de plus dans la répression des plus pauvres](#)
- Mai 2017 – Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté- Interpellation de LST [http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05\\_PWLP\\_point\\_de\\_vue\\_LST.pdf](http://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05_PWLP_point_de_vue_LST.pdf)
- 14 octobre 2015 – Etude- Nos réflexions pour alimenter les débats sur les politiques en Wallonie. Plus d'info sur la [Journée mondiale du refus de la misère 2015](#)
- 17 octobre 2014 – Etude- Regard des plus pauvres sur la répression et la 'criminalisation' de la pauvreté. Plus d'info sur la [Journée mondiale du refus de la misère 2014](#)
- 17 octobre 2013 – Etude La Sécurité d'existence pour tous. Plus d'info sur la [Journée mondiale du refus de la misère 2013](#)
- 1er mai 2011 - Etude - Fête du travail [L'emploi à tou\(t\)\(s\) prix ! ... Et l'économie sociale](#)